

PRÉSENTATION GÉNÉRALE¹

DESCRIPTION

LE CADRE

L'atelier « Bijoux » se situe à la Cité du Genévrier. L'ensemble des activités s'effectue sur ce site. Six postes de travail sont disponibles, soit une capacité d'emploi de 600%. L'accompagnement est réalisé par un professionnel pour un équivalent de 100%.

LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les travailleurs de l'atelier fabriquent de façon artisanale des bagues, des bracelets, des colliers, etc. Ils utilisent divers matériaux (perles de rocaille, pâte FIMO, laine, etc.). Le travail à effectuer est très précis. Toutes les pièces sont uniques. Les articles sont vendus directement à l'atelier et à la boutique « un Brin d'Audace » à Vevey ou encore sur les marchés.

Focus sur les 5 tâches effectuées périodiquement par une majorité de travailleurs

- **Enfilage de perles sur un fil selon le modèle** : les travailleurs enfilent des perles sur un fil selon un modèle donné. Les différents fils créés constituent le segment du futur collier.
- **Porte Folio informatisé** : Les travailleurs créent leur propre porte folio en fonction de leurs créations en utilisant un programme informatique
- **Création de boules en pâte FIMO** : les travailleurs fabriquent des perles en pâte FIMO. Elles sont ensuite utilisées lors de la création de colliers.
- **Création de boules en laine feutrée mouillée** : les travailleurs créent de grosses perles en laine feutrée compactes. Elles sont ensuite utilisées lors de la création de colliers.
- **Création de boules en laine feutrée et piquée** : les travailleurs créent de grosses perles en laine feutrée compactes. Elles sont ensuite utilisées lors de la création de colliers.

L'ensemble des tâches s'effectue de façon individuelle, assis à une place de travail.

¹ Afin de faciliter la lecture du document, le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

L'environnement de travail est calme et peu bruyant. Chaque travailleur possède son propre poste de travail.

LE MATERIEL EMPLOYE

Pour exécuter les tâches de l'atelier, les travailleurs doivent manipuler des outils professionnels, tels que :

- des pinces à découper
- des aiguilles
- des ciseaux
- une règle

LES ADAPTATIONS PROPOSEES

Au sein de l'atelier, les travailleurs bénéficient d'un accompagnement individuel. Les tâches sont adaptées à chacun d'entre eux et plusieurs aménagements peuvent être proposés.

Par exemple :

- un tapis antiglisse
- divers gabarits
- divers modèles illustrés, présentés en langage facile à lire et à comprendre
- des supports pour faciliter l'enfilage des perles (baguette en bois, scotch)
- des supports pour dérouler le fil
- des enfile-aiguilles

Des aménagements ergonomiques, comme des tables et chaises réglables, des repose-pieds ou encore des lampes de bureau, sont également proposés pour assurer le confort des travailleurs.

L'HABILLEMENT

Les travailleurs et les professionnels ne portent pas de tenue de travail spécifique. Mais la tenue portée doit être propre.

LE RYTHME DE TRAVAIL

Le rythme de travail est une exigence faible de l'atelier. En cas de commande spéciale, le rythme peut être davantage soutenu, mais il reste adapté aux capacités et compétences du travailleur.

LES NORMES D'HYGIENE

Il n'y a pas de normes d'hygiène strictes à respecter.

LES NORMES DE SECURITE

L'utilisation des outils, comme les ciseaux ou les aiguilles, requiert une certaine vigilance. Les travailleurs doivent se conformer aux consignes et aux normes de sécurité.

LES HORAIRES ET VACANCES DES PROFESSIONNELS

Les horaires d'accompagnement sont fixes (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00). En plus du temps passé en présence des travailleurs, les professionnels assurent certaines tâches d'administration et de préparation pour un total de 42,5 heures hebdomadaires. Les professionnels bénéficient de six semaines de vacances et d'une semaine supplémentaire à partir de 50 ans.

L'HORAIRES ET VACANCES DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100% il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE CONTRAT DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS

L'horaire de l'atelier est de 8h30 à 17h00. L'horaire des travailleurs peut être individualisé. Pour un 100% il y a sept semaines de vacances dont cinq pendant les dates de fermetures fixes des ateliers.

LE DEVELOPPEMENT DE L'ATELIER

Dans le projet de dynamisation des ventes des produits de l'ensemble des ateliers il est envisagé de développer la vente par correspondance. Cette activité pourra être rattachée à l'atelier bijoux en fonction du développement des compétences informatiques des travailleurs.

Afin de valoriser les compétences des travailleurs, les professionnels établiront un bilan de compétences basé sur le référentiel métier de bijoutier adapté à l'atelier. Ce bilan sera présenté lors des différentes rencontres avec les représentants légaux. Il est, par ailleurs, envisagé de pouvoir établir des attestations de compétences sur cette base.

REFERENTIEL METIER



Le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose une ordonnance sur différentes formations professionnelles initiales. Ces ordonnances décrivent les activités devant être maîtrisées par les apprenti(e)s à la fin de leur formation. Connaître ces exigences permet de proposer des apprentissages professionnels ciblés. A noter toutefois que la Cité du Genévrier ne propose pas d'offres de formations professionnelles certifiantes. Néanmoins, les travailleurs peuvent bénéficier de cours de formation continue dispensés par l'atelier d'appui et de perfectionnement de l'institution.

DESCRIPTION²

Le bijoutier fabrique de façon artisanale différentes pièces telles que des bagues, des bracelets ou des colliers. Il utilise des métaux nobles (or, argent, platine), des pièces précieuses ou tout autre matériau fantaisie. Ce domaine d'activité est complexe et exigeant. Il requiert un mode de pensée et un type d'action très créatif, un esprit technique, de bonnes capacités de représentation en trois dimensions.

FORMATION

Selon l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale du 8 juillet 2009³, la formation professionnelle initiale de bijoutiers/bijoutières CFC dure quatre ans. Le contenu théorique enseigné lors de la formation se centre notamment sur la fabrication de bijoux ou tout autre produit apparenté, l'outillage et utilisation des matériaux ainsi que sur la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

² Référence : Bijoutier (CFC). Récupéré de <https://orientation.ch/dyn/show/1900?id=27>

³ Référence : Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale Bijoutier avec certificat fédéral de capacité. <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20091836/201502010000/412.101.221.08.pdf>

COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Les compétences professionnelles concernent les connaissances et les aptitudes relatives aux domaines suivants :

- a. Fabrication de bijoux et produits apparentés ainsi que d'objets d'orfèvrerie
- b. Travaux de création et dessin professionnel
- c. Outillage, utilisation des matériaux de travail, maintien de l'outillage et des machines
- d. Connaissance des pierres précieuses
- e. Sécurité au travail, protection de la santé et protection de l'environnement

COMPETENCES METHODOLOGIQUES

- a. Techniques de travail et résolution de problèmes
- b. Approche et actions interdisciplinaires axées sur les processus
- c. Approche et actions axées sur la qualité
- d. Stratégies d'information et de communication
- e. Stratégies d'apprentissage
- f. Approche et actions créatives
- g. Techniques de présentation
- h. Comportement écologique

COMPETENCES SOCIALES ET PERSONNELLES

- a. Aptitude au travail en équipe
- b. Capacité à communiquer
- c. Autonomie et responsabilité

POUR PLUS DE PRÉCISIONS

- Ordonnance du SEFRI : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20091836/201502010000/412.101.221.08.pdf>
- Association romande des métiers de la bijouterie : <http://www.asmebi.ch>
- Union de la bijouterie et de l'orfèvrerie suisse : <http://www.detail.ch>

DESCRIPTION



L'atelier bijoux est situé à la Cité du Genévrier.



Les travailleurs font des bagues, des bracelets, des colliers.

Les créations sont vendues à la boutique Brin d'Audace à Vevey et lors des marchés.

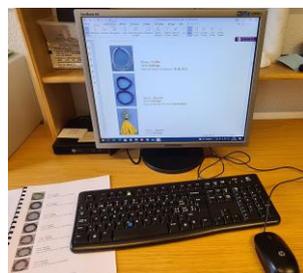
LE TRAVAIL A L'ATELIER

Les 5 tâches qui sont présentées ci-dessous sont souvent réalisées par les travailleurs de l'atelier.



Enfilage de perles sur un fil selon un modèle donné

Les travailleurs enfilent des perles sur un fil selon un modèle donné. Les différents fils créés constituent le segment du futur collier.



Port Folio informatisé

Les travailleurs créent leur propre porte folio en fonction de leurs créations en utilisant un programme informatique



Création de boules en pâte FIMO

Les travailleurs fabriquent des perles en pâte FIMO. Elles sont ensuite utilisées lors de la création de colliers.



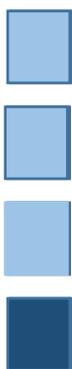
Création de boules en laine feutrée mouillée

Les travailleurs créent de grosses perles en laine feutrée compactes. Elles sont ensuite utilisées lors de la création de colliers.



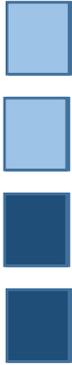
Création de boules en laine feutrée et piquée

Les travailleurs créent de grosses perles en laine feutrée compactes. Elles sont ensuite utilisées lors de la création de colliers.



Rythme

Chaque travailleur travaille à son rythme.

	<p>Normes d'hygiène</p> <p>Les travailleurs n'ont pas de norme d'hygiène particulière à respecter. Les travailleurs doivent être propres lorsqu'ils arrivent à l'atelier.</p>
	<p>Normes de sécurité</p> <p>Les travailleurs doivent faire attention lorsqu'ils utilisent certains outils, comme les ciseaux et les aiguilles. Etre capable de respecter les consignes. L'alimentation est disponible uniquement lors des pauses</p>

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL



Les travailleurs travaillent à l'intérieur.



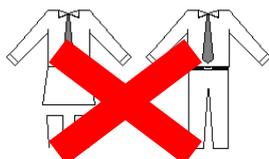
La place de travail est personnalisée.



Les travailleurs travaillent assis.



Les travailleurs travaillent seuls.



Les travailleurs ne doivent pas porter des vêtements particuliers.

Les travailleurs doivent venir avec des habits propres.

LE MATERIEL SOUVENT UTILISE



Des pinces à découper



Des aiguilles



Des ciseaux



Une règle

HORAIRES ET VACANCES



Lundi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mardi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Mercredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Jeudi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00
Vendredi	08h30 – 12h00	13h30 – 17h00



5 semaines de vacances fixes

2 semaines de vacances libres au prorata du contrat

RESUME

Le plus de l'atelier

- Atelier calme
- Travail individuel
- Création de bijoux (pièces uniques)

La valeur ajoutée du travail

- Créatif
- Précis
- Individuel

Les atouts du travailleur

- Motricité fine
- Vision
- Concentration